

Secrétariat général
N° tél. : 01.69.49.76.57
N/Réf. : NDA/ED/SM

DECISION N° 2026/084

| |
|---|
| OBJET : Convention de formation des élus |
|---|

Le Maire de la commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 22 mars 2026 portant délégation de compétences au Maire,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 22 mars 2026 relative à la formation des élus municipaux,

VU la convention de formation conclue avec l'association Solen Formation, relative à la mise en place d'une action de formation à destination des élus de la commune de Yerres,

CONSIDÉRANT que cette formation, intitulée « Comprendre et maîtriser son rôle et sa place d' élu local », se déroulera le samedi 18 avril 2026 en présentiel,

CONSIDÉRANT que le coût de cette formation s'élève à un montant total de 1 900 euros net de taxe,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour les élus de la commune de bénéficier de cette action de formation,

DÉCIDE

D'APPROUVER la convention de formation conclue entre la commune de Yerres et l'association Solen Formation, la signature de ladite convention ainsi que tout document afférent ;

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal.

Fait à Yerres,
Le Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN